

# Le stockage du matériel et des équipements



## DANS UN LOCAL SPECIFIQUE

Le local de stockage devra être :

- Distinct, fermé à clé, signalé ;
- Aéré, ventilé naturellement ou mécaniquement ;
- Équipé de moyens d'accrochages et de rangements stables et solides, ainsi que d'un point de puisage d'eau ;
- Aménagé pour prévenir tout risque chimique, d'incendie, mécanique, etc.

La fiche « [Aménager un local de ménage](#) » détaille ces conditions techniques et les bonnes pratiques à respecter.



## BIEN RANGER SON MATERIEL ET SES EQUIPEMENTS

- **Respecter les principes ergonomiques.** En rangeant à portée de main et à mi-hauteur, les équipements et le matériel fréquemment utilisés ; les matériels les plus lourds seront stockés au sol ou en partie basse ; les plus légers et utilisés ponctuellement en hauteur.
- **Limiter la hauteur.** Le niveau supérieur des étagères devra être à 1,80 m du sol. Ainsi, le matériel sera directement accessible, sans utiliser de marchepied ou d'escabeau
- **Éviter les risques de heurts, de chocs.** Garder des passages sans obstacles, sans encombrement. Ranger les équipements pour y accéder directement sans avoir à déplacer un ou plusieurs objets pour les atteindre.
- **Éviter les chutes d'objet.** Ne pas empiler ou ranger de manière à pouvoir glisser, tomber, rouler. Les balais, les manches, les tuyaux d'aspirateur peuvent être accrochés au mur. Les accessoires et les petits matériels peuvent être rangés dans des boîtes ou des caisses.
- **Limiter les quantités** de matériels et de produits comme les essuie-mains, le papier toilettes, les sacs poubelles, les éponges ou les gants de protection. Pour éviter tout encombrement, les matériels hors service ou non-utilisés doivent être évacués du local.



AST 35 - Pôle AIST - 2014



## BIEN RANGER SES HABITS ET SES EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Les tenues de travail et les équipements de protection comme les chaussures de sécurité, les gants, les masques ou les lunettes sont rangés dans un local vestiaire spécifique. Si néanmoins, ils doivent être stockés dans le même local que le matériel et les produits, ils devront être rangés dans une armoire distincte.

Cette armoire-vestiaire doit être équipée d'un double compartiment pour séparer les habits personnels de la tenue de travail. Elle devra fermer à clé et être ventilée. Chaque agent possède au moins un vestiaire individuel.

### QUELQUES BONNES PRATIQUES

✓ En fin de travail, je vide les seaux et les sacs poubelles afin que le chariot de ménage soit opérationnel pour ma prochaine intervention

× Je ne laisse pas l'autolaveuse ou tout autre machine branchée en permanence. Je range les câbles électriques et les tuyaux pour qu'ils ne gênent pas le passage